

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	20	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2015-06-96

Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilynne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIÉ pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAUJLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Cédric BONATO

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président :

- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu l'avis du Comité Technique rendu lors de sa réunion du 15 avril 2015

Expose :

Plusieurs agents de la Communauté de Communes Terre de Camargue, remplissant les conditions requises par le statut, sont inscrits sur le tableau d'avancement de grades 2015 présenté pour avis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Gard.

Afin de pouvoir procéder à la nomination de ces agents et à la suite de la CAP, il convient de créer les emplois nécessaires aux avancements de grades et de supprimer, en parallèle, les emplois actuels de ces agents, dès leur nomination.

D'autre part, pour des besoins de services, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste occupé par la diététicienne de la cuisine centrale communautaire, classée au grade de Technicien paramédical de classe supérieure d'un TNC actuellement à 19h30 par semaine à un TNC 22 heures par semaine à compter du 01/07/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous,

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de poste	Emploi et temps de travail	Nb de poste	Emploi et temps de travail
Technique	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 28h	1	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe à TNC 28h
Culturelle	1	Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1	Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet
Médico sociale	1	Technicien paramédical de classe supérieure à TNC 22h	1	Technicien paramédical de classe supérieure à TNC 19h30

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	20	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2015-06-97

**Mise en réforme de matériels
informatiques devenus obsolètes
et mise à jour de l'inventaire**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIÉ pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Cédric BONATO

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Il apparaît nécessaire de procéder à la mise en réforme et à la destruction de matériels répertoriés à l'inventaire, vétustes, obsolètes, dépourvus de valeur marchande et qui ne sont plus en état de fonctionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la mise en réforme des biens dont la liste est jointe à la présente délibération,
- De mettre à jour l'inventaire du patrimoine de la Communauté de Communes Terre de Camargue par l'enregistrement de la réforme de ces biens
- D'autoriser leur destruction via les déchèteries de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	20	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2015-06-98

Créances éteintes – budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAUJLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Cédric BONATO

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Expose :

Un état de créance éteinte a été transmis par Madame la Trésorière, à prévoir sur le budget 2015, concernant des créances au budget principal qui s'avèrent irrécouvrables et dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

	TITRE	ANNEE	DESTIN.	OBJET	MONTANT
CANTINE	590	2012	CANT	Impayé repas cantine	29,90
TOTAL CANTINE					29,90
DECHETTERIE	293	2012	DECH	Impayé dépôt en déchetterie 1T2012	33,25
DECHETTERIE	767	2011	DECH	Impayé dépôt en déchetterie 3T2011	80,50
TOTAL DECHETTERIE					113,75
TROM	1566	2011	TROM	Impayé redevance spéciale	30,14
TROM	1064	2012	TROM	Impayé redevance spéciale	50,02
	1247	2013	TROM	Impayé redevance spéciale	51,47
	474	2014	TROM	Impayé redevance spéciale	46,29
					147,78
	1209	2012	TROM	Impayé redevance spéciale	327,40
	1120	2013	TROM	Impayé redevance spéciale	336,92
					664,32
TOTAL TROM					842,24
TOTAL					985,89

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- Accepter l'état des créances éteintes d'un montant de **985,89 €**, sur le budget Principal 2015, présenté par Madame la Trésorière
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	20	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2015-06-99

**Indemnisation bris de glace –
véhicule d'un usager stationné
sur le parking de la base nautique
du Vidourle**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Cédric BONATO

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Lors de l'entretien des espaces verts au niveau du parking de la base nautique du Vidourle, une vitre d'un véhicule a été endommagée.

L'assurance souscrite par la Communauté de Communes Terre de Camargue prévoit une franchise d'un montant de 1 000.00 €.

Le montant de la réparation est de 189,82 €. La facture qui a été remise à la Direction des Finances est établie au nom de l'usager, *Le Comité Régional LR de Canoë Kayak*, puisqu'il en a assuré le règlement.

Afin de procéder au mandatement, il convient de délibérer sur le versement de l'indemnisation à cet usager qui s'est déjà acquitté du montant de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser le versement de l'indemnisation au Comité Régional LR de Canoë Kayak, propriétaire du véhicule sinistré
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces y afférent à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	20	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2015-06-100

**Autorisation de Programme/Crédit de
Paiement – Marché public pour
l'achat, la livraison et le montage de
mobilier de bureau pour les services
de la CCTC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absent excusé : M. Cédric BONATO

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président,
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice comptabilité M14,

Expose :

Le montant total du marché public pour l'achat, la livraison et le montage de mobilier de bureau pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à 43 200 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée du marché, soit les années 2016, 2017 et 2018.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2016, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AP : 43 200 € TTC

- CP 2016 : 14 400 € TTC
- CP 2017 : 14 400 € TTC
- CP 2018 : 14 400 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal section d'investissement compte 2184. L'opération d'affectation sera créée au BP 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement dans les conditions ci-dessus évoquées pour le marché public pour l'achat, la livraison et le montage de mobilier de bureau pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-101

**Autorisation d'Engagement/Crédit de
Paiement – Marché public de fourniture
et livraison de consommables et
d'équipements d'hygiène pour les
services de la CCTC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président,
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice comptabilité M14,

Expose :

Le montant total du marché public pour la fourniture et la livraison de consommables et d'équipements d'hygiène pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à 112 400 € TTC

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée du marché, soit les années 2015 (uniquement pour les frais de publicité) 2016, 2017, 2018.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2015, il convient de voter une Autorisation d'Engagement (AE) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AE : 112 400 € TTC

- CP 2015 : 4 400 € TTC (frais de publicité)
- CP 2016 : 36 000 € TTC
- CP 2017 : 36 000 € TTC
- CP 2018 : 36 000 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal section de fonctionnement comptes 6231 (annonces et insertions) et 60631 (fournitures d'entretien).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement dans les conditions ci-dessus évoquées pour le marché fourniture et livraison de consommables et d'équipements d'hygiène pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-102

**Autorisation d'Engagement/Crédit de
Païement – Marché public pour l'achat
et la livraison de fourniture d'articles de
bureau pour les services de la CCTC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président,
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice comptabilité M14,

Expose :

Le montant total du marché public pour l'achat et la livraison de fourniture d'articles de bureau pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue s'élève à 148 400 € TTC.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée du marché, soit les années 2015 (uniquement pour les frais de publicité) 2016, 2017, 2018.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2015, il convient de voter une Autorisation d'Engagement (AE) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AE : 148 400 € TTC

- CP 2015 : 4 400 € TTC (frais de publicité)
- CP 2016 : 48 000 € TTC
- CP 2017 : 48 000 € TTC
- CP 2018 : 48 000 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal section de fonctionnement comptes 6231 (annonces et insertions) et 60634 (fournitures administratives).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement dans les conditions ci-dessus évoquées pour le marché public pour l'achat et la livraison de fourniture d'articles de bureau pour les services de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-103

**Autorisation d'Engagement/Crédit de
Paiement – Marché public pour l'achat
et la livraison de contenants
alimentaires pour la cuisine centrale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

Mme Christelle BERTINI, Vice-présidente,
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice comptabilité M14,

Expose :

Le marché public relatif à l'achat et la livraison de contenants alimentaires pour la cuisine centrale arrive à échéance le 31/12/2015, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Ce marché consiste en l'achat, la livraison de différents contenants et films alimentaires pour la préparation des repas de la Cuisine centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le montant global du marché s'élève à 100 800 € TTC. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée du marché, soit les années 2016, 2017 et 2018.

En conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2016, il convient de voter une Autorisation d'engagement (AE) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AE : 100 800 € TTC

- CP 2016 : 33 600 € TTC
- CP 2017 : 33 600 € TTC
- CP 2018 : 33 600 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal compte 60632 « Fournitures de petits équipements » section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement dans les conditions ci-dessus évoquées pour le marché public relatif à l'achat et la livraison de contenants alimentaires pour la cuisine centrale
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-104

**Autorisation d'Engagement/Crédit de
Paiement – Marché public relatif à la
location et l'entretien de vêtements de
travail pour les agents de la cuisine
centrale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

Mme Christelle BERTINI, Vice-présidente,
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice comptabilité M14,

Expose :

Le marché public relatif à la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents de la cuisine centrale arrive à échéance le 31/12/2015, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Le montant global du marché s'élève à 18 000 € TTC. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée du marché, soit les années 2016, 2017 et 2018.

En conséquence pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2016, il convient de voter une Autorisation d'engagement (AE) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AE : 18 000 € TTC

- CP 2016 : 6 000 € TTC
- CP 2017 : 6 000 € TTC
- CP 2018 : 6 000 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal compte 6135 « Locations mobilières » section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement dans les conditions ci-dessus évoquées pour le marché public relatif à location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents de la cuisine centrale
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	9
VOTE		
<i>M. Jean-Paul CUBILIER ne prend part ni aux débats ni au vote</i>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2015-06-105

Service public de l'assainissement collectif – Renouvellement du principe de la gestion par voie de délégation - Autorisation de lancer la procédure de délégation de service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER

Absents excusés : M. Lucien TOPIE – M. Gilles TRAULLET

M. Laurent PELISSIER, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1411-1 et suivants

Vu le Rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Expose :

Il est rappelé que la Communauté de Communes Terre de Camargue a délégué l'exploitation du service public de l'assainissement collectif à la société SDEI, devenue depuis Lyonnaise des Eaux France, par un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2003 et arrivant à échéance le 29 février 2016.

Aussi, pour assurer la continuité du service à compter du 1^{er} mars 2016, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le principe d'une nouvelle délégation de service public.

La convention de délégation sera passée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-8 du code Général des collectivités territoriales, en particulier son article L.1411-4 qui prévoit que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe de la délégation au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Ce rapport a été joint aux convocations et sera annexé à la présente délibération. Ses principaux éléments sont les suivants :

MOTIFS DU CHOIX DU MODE DE GESTION :

Il est proposé de reconduire le principe d'une gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif à travers un nouveau contrat de délégation de service public.

Ce choix est justifié par le fait que la Communauté de Communes ne souhaite pas être partie prenante dans la gestion quotidienne du service public, qui nécessite des capacités opérationnelles et un savoir-faire professionnel. Elle estime plus opportun de confier à un opérateur spécialisé dans ce domaine le soin de se doter des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer le service, dans les conditions décidées par le conseil communautaire et sous son contrôle.

Ce mode de gestion, mis en place de longue date, s'est toujours révélé satisfaisant dans son principe.

Il permettra en particulier de transférer à un opérateur professionnel les risques résultant des caractéristiques spécifiques du service de la Communauté de Communes Terre de Camargue :

- **Risques d'exploitation liés à la saisonnalité : la saisonnalité très forte du territoire communautaire** implique de mettre en œuvre des moyens humains et techniques discontinus avec une gestion des pics et des creux d'activité.
- **Risques d'exploitation liés à la complexité technique** de l'exploitation de réseaux très étendus pour l'assainissement collectif
- **Risques industriels liés à l'intégration de nouveaux équipements** : la Communauté a lancé des études de définition de son schéma directeur d'assainissement. Le schéma comportera un plan pluriannuel d'investissement. La mise en œuvre de ces nouveaux ouvrages et réseaux concomitamment avec le démarrage d'une régie serait particulièrement difficile à gérer.
- **Risques liés à la gestion des ressources humaines** : la reprise du personnel est une obligation pour la collectivité dès lors que les services sont repris en régie. La reprise du personnel actuellement employé par le délégataire s'effectue aux conditions d'emploi actuelles et avec une reprise de l'ensemble des avantages sociaux et de rémunération consentis par l'employeur actuel. Ces éléments doivent être harmonisés dans le cadre des négociations sur les salaires qui doivent avoir lieu dans l'année qui suit la reprise en régie... Soit en 2016/2017, c'est à dire en même temps que le démarrage des engagements du plan pluriannuel d'investissements défini dans le schéma

Il est précisé que la Communauté de communes n'exploite pas non plus directement le service de l'eau potable dont la gestion est également déléguée depuis de nombreuses années

PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA FUTURE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Pendant toute la durée de la délégation, la Communauté de Communes continuera d'organiser le service de l'assainissement collectif.

Elle fixera les principales orientations du service et aura un pouvoir de contrôle et de sanction sur le délégataire.

En particulier, la Communauté de Communes exercera son pouvoir de contrôle à travers la remise annuelle par le délégataire d'un rapport très complet sur la gestion du service.

De son côté, le délégataire sera chargé d'assurer la gestion quotidienne du service public de l'assainissement, de la collecte au traitement et à l'épuration des eaux usées, ainsi qu'à l'élimination des boues produites.

Le délégataire sera notamment chargé d'exploiter l'ensemble des ouvrages du service.

S'agissant d'un affermage, il est prévu de fixer à 10 ans la durée de la convention.

Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls.

Il sera rémunéré par une redevance payée par les usagers du service.

MODALITES DE LA CONSULTATION

Un avis d'appel public à la concurrence sera adressé Bulletin officiel des marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des travaux publics et du bâtiment.

La consultation sera organisée sous la forme d'une procédure ouverte, c'est-à-dire que les pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre seront déposées en même temps.

En conséquence, le dossier de consultation des entreprises sera adressé à tous les candidats faisant connaître leur intention de déposer une offre.

Chaque candidat sera appelé à produire une enveloppe contenant, d'une part, ses garanties professionnelles et financières ainsi que les pièces établissant son respect de ses obligations d'emploi de travailleurs handicapés et son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et, d'autre part, un pli contenant son offre.

La commission « délégation de service public » éliminera, après ouverture de la première enveloppe, les candidatures dont les justifications seront insuffisantes.

Elle ouvrira ensuite les plis contenant les offres des seuls opérateurs dont la candidature a été admise.

Après analyse de ces offres, elle rendra un avis au vu duquel le président engagera les négociations.

A l'issue des négociations, le président fera part de son choix au conseil communautaire, qui se prononcera sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation.

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, ne prend part ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'APPROUVER, après débat, le principe de la poursuite de la gestion du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'une délégation de service public à compter du 1^{er} mars 2016 ;
- D'APPROUVER les caractéristiques des prestations et des conditions de facturation du service tels que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales ;
- DE LANCER la procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du service ;
- D'AUTORISER Monsieur le président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	9
VOTE M. Jean-Paul CUBILIER ne prend part ni aux débats ni au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	3

N°2015-06-106

**Service public de l'eau potable –
Renouvellement du principe de la
gestion par voie de délégation -
Autorisation de lancer la procédure de
délégation de service public**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER

Absents excusés : M. Lucien TOPIE – M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Laurent PELISSIER, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1411-1 et suivants

Vu le Rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Expose :

Il est rappelé que la Communauté de Communes Terre de Camargue a délégué l'exploitation du service public de distribution d'eau potable à la société SDEI, devenue depuis Lyonnaise des Eaux France, par un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2003 et arrivant à échéance le 29 février 2016.

Aussi, pour assurer la continuité du service à compter du 1^{er} mars 2016, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le principe d'une nouvelle délégation de service public.

La convention de délégation sera passée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-8 du code Général des collectivités territoriales, en particulier son article L.1411-4 qui prévoit que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe de la délégation au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Ce rapport a été joint aux convocations et sera annexé à la présente délibération. Ses principaux éléments sont les suivants :

MOTIFS DU CHOIX DU MODE DE GESTION :

Il est proposé de reconduire le principe d'une gestion déléguée du service public de l'eau potable à travers un nouveau contrat de délégation de service public.

Ce choix est justifié par le fait que la Communauté de Communes ne souhaite pas être partie prenante dans la gestion quotidienne du service public, qui nécessite des capacités opérationnelles et un savoir-faire professionnel. Elle estime plus opportun de confier à un opérateur spécialisé dans ce domaine le soin de se doter des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer le service, dans les conditions décidées par le conseil communautaire et sous son contrôle.

Ce mode de gestion, mis en place de longue date, s'est toujours révélé satisfaisant dans son principe.

Il permettra en particulier de transférer à un opérateur professionnel les risques résultant des caractéristiques spécifiques du service de la Communauté de Communes Terre de Camargue :

- **Risques d'exploitation liés à l'adduction d'eau potable** : l'adduction d'eau potable est notamment assurée par une convention conclue avec BRL E dont la tarification initiale et les conditions d'indexation grèvent l'économie du service. La convention de service public actuellement mise en œuvre fait peser la charge et l'évolution de la charge d'achat d'eau sur le délégataire sans que celui-ci ne puisse la ré-impacter intégralement sur l'utilisateur.
- **Risques d'exploitation liés à la saisonnalité : la saisonnalité très forte du territoire communautaire** implique de mettre en œuvre des moyens humains et techniques discontinus avec une gestion des pics et des creux d'activité.
- **Risques d'exploitation liés à la complexité technique** de l'exploitation de réseaux très étendus pour l'eau potable
- **Risques industriels liés à l'intégration de nouveaux équipements** : la Communauté a lancé des études de définition de son schéma directeur d'eau potable. Le schéma comportera un plan pluriannuel d'investissement. La mise en œuvre de ces nouveaux ouvrages et réseaux concomitamment avec le démarrage d'une régie serait particulièrement difficile à gérer. Par ailleurs, la Communauté de Communes entend réaliser une usine de décarbonatation de l'eau du forage des Baïsses, qui constituera un équipement industriel dont l'exploitation nécessitera un savoir-faire dont elle ne dispose pas.
- **Risques liés à la gestion des ressources humaines** : la reprise du personnel est une obligation pour la collectivité dès lors que les services sont repris en régie. La reprise du personnel actuellement employé par le délégataire s'effectue aux conditions d'emploi actuelles et avec une reprise de l'ensemble des avantages sociaux et de rémunération consentis par l'employeur actuel. Ces éléments doivent être harmonisés dans le cadre des négociations sur les salaires qui doivent avoir lieu dans l'année qui suit la reprise en régie... Soit en 2016/2017, c'est à dire en même temps que le démarrage des engagements du plan pluriannuel d'investissement défini dans le schéma

Il est précisé que la Communauté de Communes n'exploite pas non plus directement le service de l'assainissement dont la gestion est également déléguée depuis de nombreuses années

PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA FUTURE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Durant toute la durée de la délégation, la Communauté de Communes continuera d'organiser le service de l'eau potable.

Elle fixera les principales orientations du service et aura un pouvoir de contrôle et de sanction sur le délégataire.

En particulier, la Communauté de Communes exercera son pouvoir de contrôle à travers la remise annuelle par le délégataire d'un rapport très complet sur la gestion du service.

De son côté, le délégataire sera chargé d'assurer la gestion quotidienne du service public de l'eau potable, de la production à la distribution.

Le délégataire sera notamment chargé d'exploiter l'ensemble des ouvrages du service.

Le contrat de délégation de service public confiera également au délégataire le soin de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, une usine de décarbonatation qui permettra d'adoucir l'eau provenant du forage des Baïsses. Ce traitement améliorera de manière très significative le service rendu à l'usager, notamment en diminuant pour lui les coûts liés à l'entretien et au renouvellement des matériels ménagers impactés par le calcaire de l'eau actuellement distribuée.

L'usine sera réalisée sur la parcelle cadastrée section BI n° 110 à Aimargues, qui appartient à la Communauté de Communes.

Compte tenu de l'importance de l'investissement demandé au délégataire pour la réalisation de l'usine de décarbonatation, et de la durée d'amortissement de cet équipement, il est prévu de fixer à 20 ans la durée de la convention.

Le délégataire exploitera le service à ses risques et périls.

Il sera rémunéré par une redevance payée par les usagers du service.

MODALITES DE LA CONSULTATION

Un avis d'appel public à la concurrence sera adressé Bulletin officiel des marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des travaux publics et du bâtiment.

La consultation sera organisée sous la forme d'une procédure ouverte, c'est-à-dire que les pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre seront déposées en même temps.

En conséquence, le dossier de consultation des entreprises sera adressé à tous les candidats faisant connaître leur intention de déposer une offre.

Chaque candidat sera appelé à produire une enveloppe contenant, d'une part, ses garanties professionnelles et financières ainsi que les pièces établissant son respect de ses obligations d'emploi de travailleurs handicapés et son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et, d'autre part, un pli contenant son offre.

La commission « délégation de service public » éliminera, après ouverture de la première enveloppe, les candidatures dont les justifications seront insuffisantes.

Elle ouvrira ensuite les plis contenant les offres des seuls opérateurs dont la candidature a été admise.

Après analyse de ces offres, elle rendra un avis au vu duquel le président engagera les négociations.

A l'issue des négociations, le président fera part de son choix au conseil communautaire, qui se prononcera sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation.

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, ne prend part ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à :

- 3 abstentions : M. Cédric BONATO, M. Fabrice LABARUSSIAS, Mme Rachida BOUTEILLER
- 26 voix pour
- D'APPROUVER, après débat, le principe de la poursuite de la gestion du service public de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public à compter du 1^{er} mars 2016 ;
- D'APPROUVER les caractéristiques des prestations et des conditions de facturation du service tels que définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales ;
- DE LANCER la procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du service ;
- D'AUTORISER Monsieur le président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-107

**Mise à disposition de compétences
techniques
Convention de partenariat avec le
Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque
et Costières**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu la Délibération n°2015-05-79 du conseil communautaire du 21 mai 2012 relative au plan d'actions sur les captages prioritaires – convention avec le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (SMNVC)

Expose :

Le captage communautaire d'adduction en eau potable fait partie des captages classés prioritaires car présentant une dégradation de la qualité de l'eau, situés sur les nappes Vistrenque et Costières.

Afin de préserver et protéger durablement la ressource en eau potable, une stratégie visant la préservation et la reconquête de cette ressource doit être mise en place dans l'aire d'alimentation du captage « Les Baïsses » avec tous les acteurs présents dans la zone.

Une animation territoriale spécifique, collective et partagée par les communes et établissements publics engagés dans une démarche similaire a été mise en place afin de définir une stratégie de reconquête de la qualité de la ressource et de s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Celle-ci se décline par la création d'un plan d'actions élaboré en concertation avec chaque structure, les partenaires institutionnels, financiers et techniques et les acteurs présents dans l'aire d'alimentation.

Ce plan définit les mesures à mettre en œuvre pour préserver durablement la ressource et la restaurer là où la qualité de l'eau est dégradée, afin d'atteindre une conformité avec les normes de potabilité.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte des Nappes Vistrenque et Costières a apporté son aide aux 6 structures publiques : Aimargues, Le Cailar, Vauvert, Bellegarde, la Communauté de Communes Terre de Camargue et Aubord, par le recrutement d'une animatrice territoriale, le 1^{er} octobre 2012, dont les compétences techniques ont été mises à dispositions par convention signée le 17 octobre 2012.

Ainsi, Mme Carine Esculier a été recrutée pour une durée de 3 ans. Hébergée par le SMNVC, ces missions consistent à :

- Suivre les études visant à définir l'aire d'alimentation du captage et le plan d'actions
- Apporter une information accessible aux décideurs publics locaux.
- Animer la mise en œuvre de la concertation.
- Assumer la gestion du projet en relation avec les différents partenaires.
- Rendre compte de son travail auprès de l'élue(e) référent(e) et des élus du conseil.

L'aire d'alimentation des captages des 6 structures publiques a été délimitée (en cours pour la commune d'Aubord). Les plans d'actions ont également été définis (il est en cours de définition pour la commune de Vauvert). Mme Carine ESCULIER a assuré l'animation visant la bonne mise en œuvre des mesures des plans d'actions. Un bilan annuel retraçant les actions mises en œuvre a ainsi été présenté annuellement aux 6 partenaires.

Pour mémoire, le Captage des Baïsses, a déjà fait l'objet des différentes étapes suivantes :

- Captage " les Baïsses " classé prioritaire par le SDAGE et par le Grenelle sur la problématique "PESTICIDES" (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – 2009/2015)
- Arrêté préfectoral de délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des Baïsses (CCTC) et du Moulin d'Aimargues (Aimargues) signé le 15 mars 2011
- Plans d'actions présentés aux élus de la Communauté de Communes Terre de Camargue lors du conseil communautaire du 17 décembre 2012
- Arrêté préfectoral de définition du plan d'actions détaillant les mesures retenues par l'Etablissement signé le 20 janvier 2014

La présente convention arrivera à son terme le 30 septembre 2015.

Il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans afin de poursuivre le travail d'animation engagé par Mme Carine ESCULIER.

Il est proposé de désigner M. Jean-Paul CUBILIER comme élu référent et interlocuteur privilégié de l'animatrice pour les questions concernant la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Les charges financières liées au poste seront partagées à parts égales par les 6 partenaires concernées, environ 2 000€ par an, sachant que ce poste sera financé à 80% par l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De renouveler l'accord de principe donné au SMNVC pour la mise en œuvre de ce projet
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition des compétences techniques entre les structures partenaires et le SMNVC.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-108

**Approbation du rapport annuel 2014 sur
la qualité du service public de
l'assainissement**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président,

Vu l'article L2224-5 du code Général des collectivités territoriales

Vu le décret du 2 mai 2007 qui prévoit la production des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics).

Expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- Adopte le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation : 16/06/2015

Date d'affichage convocation : 16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-109

**Approbation du rapport annuel 2014 sur
la qualité du service public de l'eau
potable**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président,

Vu l'article L2224-5 du code Général des collectivités territoriales

Vu le décret du 2 mai 2007 qui prévoit la production des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics).

Expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose , par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- Adopte le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-110

**Approbation du rapport annuel 2014 sur
la qualité du service public de
l'assainissement non collectif**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président,

Vu l'article L2224-5 du code Général des collectivités territoriales

Vu le décret du 2 mai 2007 qui prévoit la production des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics).

Expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose , par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- Adopte le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-111

**Approbation du rapport annuel 2014 sur
la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et
assimilés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Olivier PENIN, Vice-président,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le décret du 2 mai 2007 qui prévoit la production des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics).

Expose :

L'article L.2224-5 du CGCT, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, fait obligation aux collectivités compétentes de la réalisation et de la présentation d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour 2014 et comme chaque année, il convient de présenter les éléments détaillés du rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- Adopte le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-112

**Convention pour le suivi, l'entretien et
la valorisation du sentier
d'interprétation nautique situé à
Le Grau du Roi**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilynne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu la délibération n° 2007-02-28-01 du Conseil Communautaire du 28 février 2007 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le "Syndicat Mixte Camargue Gardoise pour la protection et la gestion de la Petite Camargue" pour la mise en place, la surveillance et l'entretien du réseau d'itinéraires de loisirs et de ses équipements de Terre de Camargue randonnée

Vu la délibération n°2012-01-13 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2012 relative au parcours nautique d'interprétation et délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise

Expose :

Par la délibération n° 2007-02-28-01 du 28 février 2007, la Communauté de Communes Terre de Camargue a délégué la Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion des sentiers de randonnées au syndicat mixte de la Camargue Gardoise.

Dans le cadre du plan général des sites et itinéraires et en collaboration avec le Conseil Départemental du Gard, la Communauté de Communes a décidé par sa convention n°2012-01-13 du 30 janvier 2012 d'enrichir son réseau de chemins de randonnée par la création d'un parcours nautique d'interprétation, le second en France et le tout premier dans le sud de la France.

Comme pour les chemins de randonnée la maîtrise d'ouvrage pour la création, l'entretien et la promotion de ce parcours nautique a été déléguée au syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Un projet de convention a établi le rôle de chacun des 6 partenaires dans la gestion et la promotion de ce parcours nautique.

- Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue
- Le Président du Conseil Départemental du Gard (en tant que Co-financeur et gestionnaire du plan général des sites et itinéraires de randonnée)
- Le Président du syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (en tant que délégataire de la CCTC)
- Le Président de l'agence de développement touristique du Gard (en tant que Co-financeur des outils de communication autour du parcours nautique)
- La Maire de Le Grau du Roi (en tant que représentant de la commune hôte).
- Le Président général de la Fédération Française de Canoë-kayak (en tant que partenaire technique privilégié).

Suite de la délibération n°2015-06-112

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention pour le suivi, l'entretien et la valorisation du sentier d'interprétation nautique situé à Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-113

**Tarifs du Centre Aqua Camargue -
Augmentation de deux tarifs existants
et création de trois tarifs à l'unité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière d'équipements sportifs communautaires.

Suite aux préconisations de la Commission Sport du 2 juin 2015 et au Bureau Communautaire du 15 juin 2015, il est apparu nécessaire de modifier les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- Entrée espace détente adulte :
Tarif actuel : 7,60 €
Tarif proposé : 8,00 €
- Carte de 15 séances Perfectionnement Adulte :
Tarif actuel : 52 €
Tarif proposé : 55 €

De même, il convient de créer les tarifs à l'unité suivants :

- Ecole de natation : 4.00 €
- Perfectionnement adulte : 5.00 €
- Aqua palmes : 5.00 €

Les autres tarifs du Centre Aqua Camargue demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De fixer à 8 € l'accès à l'espace détente du Centre Aqua Camargue
- De fixer à 55 € la carte de 15 séances de Perfectionnement adulte
- De fixer à 4 € le cours Ecole de natation
- De fixer à 5 € le cours de Perfectionnement adulte
- De fixer à 5 € le cours d'Aqua palmes
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-114

**Convention d'occupation des bassins
du Centre Aqua Camargue par les
maîtres-nageurs-sauveteurs**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN - M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Santiago CONDE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière d'équipements sportifs communautaires.

Devant le besoin de remédier à la difficulté de trouver et de conserver des maîtres-nageurs, de répondre à une demande pour des cours individuels enfants et adultes (que l'établissement ne propose pas actuellement) et dans le respect des dispositions de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions des agents publics, il convient de se prononcer sur la possibilité d'autoriser les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de la Communauté de Communes Terre de Camargue à dispenser des cours particuliers à des élèves en dehors de leurs heures de travail.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le MNS de la Communauté de Communes est autorisé à occuper partiellement, à titre gracieux, précaire et révocable, les bassins du Centre Aqua-Camargue afin de lui permettre d'enseigner la natation dans le cadre de cours particuliers.

Elle est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. En conséquence, le MNS ne pourrait, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux.

La convention, d'une durée d'un an, est conclue à titre gracieux, mais l'élève payerait son droit d'entrée normal à la piscine. Une limitation des heures (2 heures maximum par semaine hors vacances scolaires et 5 heures maximum durant les vacances scolaires) est prévue dans cette convention qui encadre de façon rigoureuse cette nouvelle offre de service de façon à éviter tout débordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention d'occupation des bassins du Centre Aqua Camargue par les maîtres-nageurs sauveteurs dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-115

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels de la mairie d'Aigues Mortes à la Communauté de Communes Terre de Camargue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

Mme Christelle BERTINI, Vice-présidente,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de restauration collective

Vu la délibération n°2013-04-146 du conseil communautaire du 23 septembre 2013 relative à la convention de mise à disposition d'agents de la mairie d'Aigues Mortes auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue 2013-2016

Expose :

A l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire de réajuster la mise à disposition du personnel municipal auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Les modifications apportées ont été établies en fonction des besoins de service. Ces ajustements horaires nécessitent de passer un avenant la convention susmentionnée, dont le projet est repris ci-dessous :

L'article 1 est modifié de la sorte :

A compter du 27 avril 2015, la mairie d'Aigues Mortes met à disposition de la Communauté de Communes Terre de Camargue, des agents municipaux dans le cadre du service de restauration scolaire, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, en périodes scolaires entre 11h50 et 13h10, en soutien des agents intercommunaux, selon les modalités suivantes :

- Ecole maternelle Gambetta : 3 agents de 12h à 12h50
- Ecole maternelle Charles gros : 2 agents de 11h50 à 13h10
- Ecole maternelle Henri Severin : 2 agents de 11h50 à 13h10

Les autres dispositions de la convention initiale sont inchangées.

Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 27/04/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels de la mairie d'Aigues Mortes à la Communauté de Communes Terre de Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015

Le Président,
Laurent PELISSIER

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 22 juin 2015

Date de la convocation :16/06/2015

Date d'affichage convocation :16/06/2015

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	21	11
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2015-06-116

**Extension de la médiathèque de Saint
Laurent d'Aigouze – Modification de
l'Avant-Projet Définitif (APD)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Noémie CLAUDEL pour Mme Annie BRACHET - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Françoise DUGARET pour M. Lucien VIGOUROUX - Mme Marilyne FOULLON pour M. Santiago CONDE - M. Arnaud FOUREL pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Claude LAURIE pour M. Laurent PELISSIER - M. Lucien TOPIE pour M. Olivier PENIN – M. Gilles TRAULLET pour M. Pierre MAUMEJEAN

Secrétaire de séance : M. Claude BERNARD

M. Léopold ROSSO, Vice-président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de gestion des équipements de lecture publique.

Vu la délibération n°2015-04-95 du Conseil Communautaire du 27 avril 2015 relative à l'extension de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze - acceptation de l'avant-projet définitif et sollicitation de subventions auprès de l'Etat

Expose :

Le montant de l'avant-projet définitif (APD) a augmenté suite à une modification du projet notamment par rapport à des travaux à effectuer dans la cour de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze et au regard de l'entretien, par l'établissement, du mur mitoyen.

Il convient, en outre, de solliciter des subventions auprès de tous les organismes potentiellement financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'abroger la délibération n°2015-04-95 du Conseil Communautaire du 27 avril 2015 relative à l'extension de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze - acceptation de l'avant-projet définitif et sollicitation de subventions auprès de l'Etat
- D'accepter l'avant-projet définitif (APD) d'un montant de 164 523,13 € HT dans le cadre de l'extension de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze
- De solliciter auprès de l'Etat, la subvention la plus élevée possible au titre de la DGD
- De solliciter auprès du Conseil Régional, la subvention la plus élevée possible
- De solliciter auprès du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue, la subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme européen LEADER
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 23 juin 2015
Le Président,
Laurent PELISSIER**